

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 8

Votants: 10

Séance du lundi 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Xavier SÉNÉGAS.

Sont présents: Xavier SÉNÉGAS, Alain BOUISSET, Chloe LAMBERT, Damien ABRIAL, Frederic BELOT, Michele CLAUSTRES, Gaelle GORUCHON, Jean-Maxime SANTURE

Représentés: Cedric CATHALA-CAUMETTE, Michel CABROL

Excuses: Andre CABROL

Absents: Anais MUNILL, Elena RUIZ, Louis SCIBONA, Marine VIRGOS

Secrétaire de séance: Alain BOUISSET

Ordre du jour:

1 / Approbation de la séance du 2 novembre 2022

2 / Délibérations :

- Echange terrains Commune / Ferrer (à préciser)
- Clôture du budget Lotissement au 31/12/2022
- Augmentation des tarifs d'eau et d'assainissement pour 2023
- Participation communale pour la Prévoyance complémentaire 2023
- DM budget Micro-Centrale (assurance)
- DM budget Principal (EDF)

3 / Convention "Piscine" 2022/2023

4 / Cimetière : entretien des inter-tombes

5 / Acquisitions : terrian Lestap (Houlès) et Maison "Estrabaut"

6 / Fusion communes

7 / Divers

1/ Les membres du Conseil municipal présents approuvent à l'unanimité le PV de la séance du 02 novembre 2022.

2/ Les délibérations

Objet: Vote de crédits supplémentaires - albine -DM 2022-07 - 2022 DE 94

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60612	Energie - Electricité	3881.00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	142.09	
022	Dépenses imprévues	-4023.09	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - micro-centrale hydro DM 2022-01 - 2022 DE 95

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	-957.00	
658	Charges diverses de gestion courante	957.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - albine - DM 2022-06 - 2022 DE 96

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-21670.65	
6411	Personnel titulaire	6889.00	
6413	Personnel non titulaire	6967.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2413.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1949.00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2292.00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	274.65	
6531	Indemnités	886.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

Objet: CLOTURE DU BUDGET ANNEXE BP 00522 (LOTISSEMENT) - 2022 DE 97

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT – BP 00522»

M. le maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « Lotissement – BP00522 » a été ouvert par délibération en date du 29/05/2009 afin de répondre à besoin de terrains constructibles.

Compte tenu que tous les lots mis à la vente ont tous été achetés, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent ou déficit au budget principal de la commune ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Article 1^{er} : ACCEPTE la clôture du budget annexe « Lotissement – BP00522 » à la date du 31 décembre 2022

Article 2 : DECIDE que l'excédent ou déficit du BP00522 sera reporté sur le budget principal de la commune (BP00520) pour l'année 2023,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Objet: ECHANGE DES PARCELLES AB102 ET AC156 - 2022 DE 98

Monsieur le Maire explique que la délibération n° 2022-DE-80 prise lors du conseil municipal du 02/11/2022 concernant l'échange de parcelles avec M et Mme FERRER. est incomplète et qu'il est nécessaire de préciser certains points.

Monsieur le Maire rappelle qu'il serait opportun d'acquérir la parcelle AB102 (classée en zone Nj) appartenant à M et Mme FERRER, propriétaires au 9 Avenue d'En Barthe à ALBINE et de leur échanger la parcelle cadastrée AC156 (classée en zone Ua), appartenant à la commune d'Albine et jouxtant leur propriété.

L'acquisition de la parcelle AB102 par la commune, permettrait de finaliser un projet d'aire de stationnement dans le village.

Il a été entendu d'un commun accord entre les deux parties d'échanger ces deux parcelles.

La valeur des deux parcelles est équivalente.

Aucun versement de soulte n'est prévu pour cet échange.

Les frais suscités par cet échange seront supportés par la commune d'Albine.

Le conseil municipal approuve et délibère à l'unanimité pour l'échange des parcelles AC156 et AB102 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents concernant cet échange de parcelles.

De fait la délibération n° 2022-DE-80 est abrogée.

Objet: AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS AU BP 00520 - 2022 DE 99

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire rappelle que pour les collectivités de **moins de 3500 habitants**, il n'y a pas d'obligation de procéder à l'**amortissement** des immobilisations (à l'exception des subventions d'équipement versées ainsi que des frais d'études s'ils ne sont pas suivis de réalisations).

Monsieur le maire propose donc de finaliser les amortissements en cours et de n'appliquer aucun nouvel amortissement concernant le budget principal de la commune (BP00520) à compter de ce jour.

Les membres présents du Conseil Municipal approuvent et vote POUR ne plus pratiquer aucun amortissement sur le BP00520.

Objet: FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT A COMPTER DE 2023 - 2022 DE 100

Monsieur le Maire expose que suite aux travaux prévus sur les réseaux d'eau et d'assainissement d'Albine, il est nécessaire d'augmenter les tarifs pour permettre à la commune d'être éligible aux aides financières de l'Agence de l'Eau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,
Le Conseil Municipal, après délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le **prix de l'assainissement à 0.90€ HT/m3** (quatre-vingt-dix centimes d'euros HT/m3) au titre de l'année 2023.

- de fixer le **prix de l'Eau à 1.05€ HT/m3** (un euro et cinq centimes HT / m3) au titre de l'année 2023.

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE LA ZAE DU COULET A LA CCTMN - 2022 DE 102

Monsieur le Maire rappelle aux membres élus présents que lors de la réunion du conseil municipal du 02 novembre 2022, il a été approuvé le rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert obligatoire des zones d'activités économiques des communes à leur intercommunalité, ainsi que la définition de ces zones et de la modalité de leurs transferts.

Aujourd'hui, il y a lieu de valider le procès-verbal de mise à disposition de la ZAE du Coulet entre la commune d'Albine et la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire, à compter du 1er janvier 2023.

Après lecture faite des diverses dispositions et des annexes, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - eau albine DM 8 - 2022 DE 101

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
			0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	1667.00	
2156 - 44	Matériel spécifique d'exploitation	-1667.00	
		TOTAL :	0.00
			0.00
		TOTAL :	0.00
			0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBINE, les jour, mois et an que dessus.

3/ A compter de 2023, la CCTMN ne prend plus en charge le financement des cours de piscine dispensés aux enfants de l'école. Il conviendra d'en tenir compte lors de l'élaboration du prochain budget. Cela devrait se chiffrer aux environs de 1700 €.

4/ Il faut amender le règlement du cimetière, en particulier en ce qui concerne l'entretien des inter-tombes. Il est prévu de mettre un panneau d'affichage à l'entrée du cimetière.

5/ Concernant la vente et échange de terrains communaux :

- prix de vente de 1000€ proposé pour le terrain parcelle AB 0382, plus les frais de géomètre et de notaire
- proposition d'échange de terrains avec M. Farenc (terrain ZAC du Coulet contre 5 ha de bois de hêtre)
- étude de projet "stationnement" sur parcelle de Lestap
- une proposition d'achat de 7000€ pour la parcelle AB0284 à la Souquesera faite au propriétaire.

6/ Projet de fusions des communes (Albine-Sauveterre-Lacabarède-Rouairoux) a présenter aux différents conseils municipaux et ensuite à la population.

7/ Divers :

- suite à des plaintes de nuisances sonores lors de fêtes organisées dans la salle des fêtes, il a été décidé de mettre en place un limiteur de son.
- il faut acheter un nouveau micro-ondes pour la cuisine de la salle des fêtes.
- un devis a été demandé à l'entreprise Fagotto pour l'extinction nocturne de l'éclairage public ; cela coûte trop cher. Il est décidé d'attendre que le SDET mette l'éclairage Led pour une extinction nocturne programmée.
- une Convention va être établit entre l'ONF, la commune et les associations de VTT et de Parapente pour une durée de 5 ans.
- Concernant le Personnel :
 - Stéphanie KECIR sera nommée "Stagiaire" à compter du 01/01/2023
 - Des primes de fin d'année ont été arrêtées
- Les agents communaux ont mis en place de nouveaux WC aux vestiaires du stade et ont agrandi la pièce de vie.
- le parking des Carbonniers a été aménagé
- les illuminations de Noël ont été posées

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée.

Xavier SÈVÉGAS
Le Maire,

Alain BOUISSET
Le Secrétaire

